



Caisse de l'industrie de la construction (CIC)
Caisse de compensation de la SSE – Agence de Genève – AVS 66.2
Caisses de compensation bâtiment – gypserie-peinture – étanchéité et toitures – carrelage
Caisse d'allocations familiales de l'industrie et de la construction (CAFINCO)
Caisse paritaire de prévoyance de l'industrie et de la construction (CPPIC) – Fondation PACT
Caisse de retraite anticipée du second œuvre romand (RESOR)
CHE-100.851.984 TVA bâtiment - CHE-113.727.922 TVA gypserie-peinture

Rue de Malatrex 14 - 1201 Genève

Tél. 022 949 19 19 - Fax 022 949 19 20

www.ccb.ch

CCP 12-4493-3

Réf. 015/JRR/as

Genève, le 24 mars 2020

APG INDEPENDANT CORONAVIRUS

Madame, Monsieur,

Voici quelques informations à destination des travailleurs indépendants :

- *L'allocation n'est pas versée automatiquement. Vous devez en faire la demande, au moyen du formulaire 318.758, à retourner **exclusivement** par courriel à l'adresse oberson@ccb.ch.*
- *Pour le calcul de l'allocation, on retient le revenu annuel utilisé pour le calcul de la dernière cotisation personnelle, converti en gain journalier. L'indemnité se monte à 80% du revenu de l'activité lucrative.*
 - *Exemple : CHF 45'000.- divisé par 360 jours au taux de 80% --> $45'000 / 360 \times 0.8 = \text{CHF } 100.-$.*
 - *L'allocation journalière maximale est fixée à CHF 196.-.*
- *L'allocation est versée a posteriori au plus tard 30 jours après la réception de la demande.*
- *En cas de baisse des revenus, une réduction des acomptes de cotisations sera accordée sans complication, sur demande par courriel **exclusivement** à l'adresse oberson@ccb.ch.*

Par ailleurs, nous vous invitons à consulter régulièrement notre site internet dont les informations utiles et nécessaires seront actualisées.

Nous vous remercions d'ores et déjà de votre compréhension et vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Caisses de compensation du bâtiment
et de la gypserie-peinture


Jean Rémy Roulet
Directeur